

Bezannes, le 23 juin 2017

## Résultats du vote des résolutions de l'Assemblée générale du 23 juin 2017

### Paiement d'un dividende de 0,77 € par action le 28 juin 2017 Nouveau Conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de FREY s'est réunie le 23 juin 2017 au siège social de la Société, à Bezannes, sous la présidence de Monsieur Antoine FREY, Président du Conseil d'Administration.

Les actionnaires de FREY ont approuvé les résolutions qui leur ont été soumises (à l'exception de la 28<sup>ème</sup> résolution), dont notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la distribution d'un dividende de 0,77 euro par action, dont la mise en paiement sera effectuée le 28 juin 2017 (sur la base d'un détachement ayant lieu le 26 juin 2017),
- les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable aux dirigeants mandataires sociaux,
- le renouvellement des mandats de 6 membres du Conseil d'administration (Monsieur Antoine FREY, Monsieur Jean-Pierre CEDELLE, Monsieur Jean-Noël DRON, la société PREDICA, la société RE-INVEST et Monsieur Jean LAVIELLE), les cooptations de 4 nouveaux membres (la société FIRMAMENT PARTICIPATIONS, Monsieur Thomas RIEGERT, la société CARDIF ASSURANCE VIE, et la société SOGECAP), ainsi que la réduction de la durée des mandats des membres du Conseil d'administration de 6 à 3 ans.

34 actionnaires étaient présents ou représentés ou votaient par correspondance.

Ils possédaient ensemble 11 252 585 actions (soit 92,90 % des titres ayant droit de vote) et 11 252 585 droits de vote attachés.

#### Détail du vote des résolutions

	Voix participantes	Votes Pour	% Pour	Votes Contre et abstention	% Contre et abstention	Résultat du vote
<i>De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire</i>						
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b> : Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016	11 252 585	11 252 503	99,999	82	0,00	Adoptée
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b> : Affectation des résultats	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée
<b>3<sup>ème</sup> résolution</b> : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée
<b>4<sup>ème</sup> résolution</b> : Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée
<b>5<sup>ème</sup> résolution</b> : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable aux dirigeants mandataires sociaux à raison de leur mandat dans la Société	11 252 585	11 252 503	99,999	82	0,00	Adoptée
<b>6<sup>ème</sup> résolution</b> : Attribution de jetons de présence au Conseil d'administration	11 252 585	11 252 505	99,999	80	0,00	Adoptée
<b>7<sup>ème</sup> résolution</b> : Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>8<sup>ème</sup> résolution</b> : Pouvoirs	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée

## Détail du vote des résolutions (suite)

	Voix participantes	Votes Pour	% Pour	Votes Contre et abstention	% Contre et abstention	Résultat du vote
<i>De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire</i>						
<b>9<sup>ème</sup> résolution :</b> Modification de l'article 13 « Conseil d'administration » des statuts de la Société afin de permettre la désignation de censeurs	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>10<sup>ème</sup> résolution :</b> Modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société afin de réduire la durée du mandat des administrateurs de six (6) ans à trois (3) ans	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée
<b>11<sup>ème</sup> résolution :</b> Renouvellement par anticipation du mandat d'administrateur de Monsieur Antoine FREY en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>12<sup>ème</sup> résolution :</b> Renouvellement par anticipation du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre CEDELLE en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>13<sup>ème</sup> résolution :</b> Renouvellement par anticipation du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Noël DRON en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>14<sup>ème</sup> résolution :</b> Renouvellement par anticipation du mandat d'administrateur de la société PREDICA en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée
<b>15<sup>ème</sup> résolution :</b> Renouvellement par anticipation du mandat d'administrateur de la société RE-INVEST en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>16<sup>ème</sup> résolution :</b> Renouvellement par anticipation du mandat d'administrateur de Monsieur Jean LAVIEILLE en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	10 122 125	89,954	1 130 460	10,05	Adoptée
<b>17<sup>ème</sup> résolution :</b> Ratification de la cooptation de la société FIRMAMENT PARTICIPATIONS en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration - Renouvellement par anticipation de son mandat d'administrateur en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>18<sup>ème</sup> résolution :</b> Ratification de la cooptation de Monsieur Thomas RIEGERT en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration - Renouvellement par anticipation de son mandat d'administrateur en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 503	99,999	82	0,00	Adoptée
<b>19<sup>ème</sup> résolution :</b> Ratification de la cooptation de société CARDIF ASSURANCE VIE en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration - Renouvellement par anticipation de son mandat d'administrateur en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 503	99,999	82	0,00	Adoptée
<b>20<sup>ème</sup> résolution :</b> Ratification de la cooptation de la société SOGECAP en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration - Renouvellement par anticipation de son mandat d'administrateur en conséquence de la modification de l'article 13.1.2 « Conseil d'administration » des statuts de la Société	11 252 585	11 252 505	99,999	80	0,00	Adoptée
<b>21<sup>ème</sup> résolution :</b> Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>22<sup>ème</sup> résolution :</b> Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée

	Voix participantes	Votes Pour	% Pour	Votes Contre et abstention	% Contre et abstention	Résultat du vote
<b>23<sup>ème</sup> résolution :</b> Autorisation à donner au Conseil d'administration pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite annuelle de 10 % du capital social	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>24<sup>ème</sup> résolution :</b> Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>25<sup>ème</sup> résolution :</b> Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou de titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	11 252 585	11 252 503	99,999	82	0,00	Adoptée
<b>26<sup>ème</sup> résolution :</b> Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>27<sup>ème</sup> résolution :</b> Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.	11 252 585	11 252 503	99,999	82	0,00	Adoptée
<b>28<sup>ème</sup> résolution :</b> Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce	11 252 585	4 620 821	41,065	6 631 764	58,94	Rejetée
<b>29<sup>ème</sup> résolution :</b> Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société (hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la société)	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>30<sup>ème</sup> résolution :</b> Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	11 252 585	11 252 583	100,000	2	0,00	Adoptée
<b>31<sup>ème</sup> résolution :</b> Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts en vue de leur mise en conformité avec de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article L.225-36, al. 4 du Code de commerce	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée
<b>32<sup>ème</sup> résolution :</b> Pouvoirs	11 252 585	11 252 585	100,000	-	0,00	Adoptée

## A propos de la foncière FREY

FREY est une foncière de développement spécialisée dans les centres commerciaux de plein air de nouvelle génération. Son modèle de croissance vertueux repose sur la complémentarité de ses deux grandes activités : Investisseur/Gestionnaire et Aménageur/Développeur.

FREY propose des lieux conviviaux, mêlant shopping et loisirs dans des espaces moins énergivores, sous concept Shopping Promenade® ou Greencenter®.

Par son expertise unique, FREY est devenu un leader français reconnu sur cette classe d'actifs résiliente, au marché profond (extension, rénovation, réaménagement) et en parfaite adéquation avec les attentes des consommateurs, des enseignes et des collectivités.

La foncière FREY est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. ISIN : FR0010588079 - Mnemo : FREY.



investir l'avenir

**Emmanuel La Fonta** - Directeur Administratif et Financier – Tél. : 03 51 00 50 50

**Mathieu Mollière** - Directeur Communication

**Agnès Villeret** – Relations investisseurs et presse financière - KOMODO - agnes.villeret@agence-komodo.com - Tél. : 06 83 28 04 15